

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 29 OCTOBRE 2024

<u>Nombre de membres :</u>	
En exercice	10
Présents	9
Votants	10
Pour	10
Contre	10

l'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre
à 20h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la
présidence du 1^{er} adjoint, M. Olivier PORS, agissant par
suppléance.

Date de la convocation

22 octobre 2024

Etaient présents : Olivier PORS – Gwenaëlle JAOUEN – Didier GOURRET – Adeline CARETTE – Jacques BISCH – Aurélien LE BERRE – Carole PIGEYRE - Loïc FLOCHLAY- Joël MONOT

Étaient absents : Nathalie LAPART (procuration à Olivier PORS)

Loïc FLOCHLAY a été élu secrétaire de séance.

2024-10-02 : PLACE DE L'ÉGLISE

Exposé :

Les travaux de la station de traitements des eaux étant terminés (réception au 12 novembre), il est à présent possible de se pencher sur l'aménagement de la place de l'Église. L'objectif est de réorganiser l'espace pour proposer plus de places de stationnement et de repenser les espaces verts pour une meilleure infiltration des eaux pluviales : désimperméabilisation de l'espace de stationnement, noue d'infiltration.

Trois maîtres d'œuvres ont été contactés, deux se sont déplacés sur le site. Les devis en annexe 1A et 1B présentent leurs propositions.

Les devis ont été examinés par la commission travaux en date du 1^{er} juillet 2024, dont voici les conclusions :

« Deux entreprises ont proposé un devis suite à une visite sur site : Cornouaille Ingénierie et topographie 23 400 € et Maîtrise Ouest 14 640 € (auquel s'ajoute un devis de 1440€ pour des relevés topographique).

Les exemples de réalisations de Maîtrise Ouest semblent cohérents avec le projet de la place de l'Église (cf. annexe 2C). Le coût étant inférieur à celui de la proposition de CIT, le choix de l'ensemble des membres de la commission se porte vers Maîtrise Ouest. »

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal de :

- Suivre l'avis de la commission travaux et de valider la prestation d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre de l'entreprise Maîtrise Ouest ;
- d'autoriser Olivier Pors, 1^{er} adjoint, à signer les documents nécessaires à la prestation de l'entreprise Maîtrise Ouest ;
- d'autoriser Olivier Pors, 1^{er} adjoint, à déposer une demande de subvention auprès du Département dans le cadre du volet 1 du Pacte Finistère 2030.
- d'autoriser Olivier Pors, 1^{er} adjoint, à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

- d'autoriser Olivier Pors, 1^{er} adjoint, à déposer une demande de subvention auprès de la Région Bretagne.

Décision :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la prestation d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre de Maîtrise Ouest ;
- autorise M. Olivier Pors, 1^{er} adjoint, à signer les documents nécessaires à la prestation de l'entreprise Maîtrise Ouest ;
- autorise M. Olivier Pors, 1^{er} adjoint, à déposer une demande de subvention auprès du Département dans le cadre du volet 1 du Pacte Finistère 2030.
- autorise M. Olivier Pors, 1^{er} adjoint, à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.
- autorise M. Olivier Pors, 1^{er} adjoint, à déposer une demande de subvention auprès de la Région Bretagne.

Le secrétaire de séance



Loïc FLOCHLAY

Le 1^{er} adjoint,
par suppléance



Olivier PORS